

**PROCES-VERBAL N° 10-2025
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025 - 19 H 00**

PRESENTS : Valérie AMBROIS, Emeric BARBIER, Marie FEUVRIER, Yves JAYET, Philippe MARGNAT, Bernard MARTINEZ, Dominique PALIARD, Coraline RIVAT, Maria RODRIGUES
EXCUSEE : Chantal GUETAZ pouvoir à Marie FEUVRIER

1. Désignation du secrétaire de séance

Yves JAYET est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 novembre 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. FINANCES

➤ **DECISION MODIFICATIVE (OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE) :**
VIREMENT DE CREDITS POUR RECUPERATION DE L'AVANCE
FORFAITAIRE VERSEE A L'ENTREPRISE COLAS

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une avance forfaitaire, d'un montant de 13 094.61 € a été payée à l'entreprise COLAS qui a réalisé les travaux d'aménagement de sécurité routière sur la RD73/hameau de Ternin.

Le remboursement de cette avance, s'imputant sur le restant des sommes dues à l'entreprise, doit faire l'objet d'écritures d'ordres spécifiques, en recette et en dépense, et notamment l'émission d'un mandat au compte 238 du chapitre 041.

Le budget 2025 ne prévoyant pas les crédits à ce chapitre, il est donc nécessaire d'effectuer un virement de crédit pour permettre la récupération de cette avance.

La décision modificative peut s'effectuer ainsi :

Désignation	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
D 203 : Frais études	13 100.00	
TOTAL CHAPITRE D 20 : Immobilisations corporelles	13 100.00	
D 231 : Immobilisations corporelles en cours		13 100.00
TOTAL CHAPITRE D 041 : Immobilisations corporelles en cours		13 100.00

ACCEPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

A NOTER : Nous venons de prendre connaissance que l'entreprise COLAS ne transmettra pas de facture à payer d'ici la fin de l'année 2025. Il semble donc qu'il ne soit plus nécessaire de comptabiliser ce virement de crédits sur le budget 2025.

**Ainsi, Monsieur le maire souhaite que les écritures d'ordre pour permettre le remboursement de cette avance soient prévues et inscrites sur le budget 2026.
La délibération concernant cette décision modificative ne sera donc pas prise.**

4. PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2026

Afin de déterminer les perspectives de travaux envisageables sur l'année 2026, Monsieur le maire présente le bilan financier prévisionnel arrêté à la date du 10 décembre 2025 et joint au présent procès-verbal.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. La situation financière de la commune n'est pas en mesure de prévoir d'importants investissements pour l'année 2026.

5. QUESTIONS DIVERSES

- **Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Tourbière du Grand-Lemps) – le 02/12/2025 à la mairie de Le Grand-Lemps**

Monsieur Emeric BARBIER a participé à cette rencontre et ainsi représenté la commune de Burcin. Les échanges portaient sur :

- La présentation du bilan des activités 2025 par le Conservatoire d'Espaces Naturels
- La mise à jour de l'évaluation de l'état de conservation des boisements du site : constat de dégradations des forêts avec mise en place de contrat pour conserver l'existant
- La désignation de la structure porteuse et du Président du COPIL jusqu'au 31/12/2028 : Madame la Maire du Grand-Lemps est nommée Présidente.
- La présentation et l'avis du comité sur le plan d'action 2026.

- **Piégeage des frelons asiatiques**

Le GDSA38 (Groupement de Défense Sanitaire Apicole) organise comme chaque année le piégeage de printemps des fondatrices de frelon asiatique au niveau du territoire isérois. Pour l'année 2026, une nouvelle campagne va être entamée avec le concours des EPCI et du Département. La commune est donc sollicitée pour l'acquisition de pièges.

Le conseil municipal décide d'en commander 15. L'installation de ces pièges sera répartie de manière homogène sur la commune afin d'enrayer le déséquilibre écologique néfaste pour la biodiversité que le frelon asiatique provoque.

- **Travaux d'aménagement de sécurité routière à Ternin**

Cet aménagement est terminé. Seul le marquage au sol en résine reste à finaliser. Ces travaux auront lieu en février/mars 2026.

- **Réfection d'une partie du mur situé « Impasse Rabatel »**

Une partie du mur du jardin des logements communaux a été démolie et reconstruite. Le crépi aura lieu en février/mars 2026.

- **Cérémonie des vœux du maire**

Elle aura lieu le dimanche 11 janvier 2026 à 11 h 30.

Séance levée à 20 h 10.

Philippe MARGNAT
Maire de BURCIN



A noter : Prochaine réunion du conseil municipal : le jeudi 8 janvier 2026 à 20 h.

Projection Section Investissement 2026

Investissement 2025	
Recettes	201 771,69
Dépenses	- 327 723,01
	- 125 951,32
Prêt	80 000,00
	- 45 951,32
Reprise du solde d'exécution	180 368,35
A fin 2025	134 417,03

Subventions à venir 2026	
Ternin	51 774,00
DETR	40 000,00
DT	4 313,00
Région	4 313,00
Subventions Ternin	96 087,00
Sanitaire	2 592,00
DT	19 885,00
DETR	22 477,00
Subventions Sanitaire	22 477,00
Total Subventions	118 564,00

Reste à payer chantier TERNIN en 2026	
TE 38	152 935,00
Colas	40 350,00
Binaume	1 490,00
Total	194 775,00

Projection 2026	
Report fin 2025	134 417,03
Exédent Fonctionnement 2025	50 000,00
Total Subventions	118 564,00
Total reste à payer TERNIN	- 194 775,00
Disponible 2026	108 206,03

